



TRANSPORT DE MARCHANDISES

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE)

DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

CONTEXTE :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 09 mars 2004, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C et CE (au lieu de 21 ans).

PRÉ-REQUIS :

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis C ou CE. Etre âgé de 18 ans.

DURÉE DE BASE :

Conformément à l'instruction N° 2013-03 du 04 avril 2013, de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle : 350 heures pour les candidats n'ayant pas le permis C. (280 pour ceux qui le possèdent à l'entrée en formation).

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.

Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.

Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

En piste et/ou sur la route, / sur véhicule à double commande pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS :

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION : Formateurs agréés.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : Au sein d'une agence City'Pro.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPETENCE 2 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPETENCE 3 :

- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

COMPETENCE 4 :

- Prendre en charge et livrer la marchandise.

COMPETENCE 5 :

- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPETENCE 6 :

- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPETENCE 7 :

- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION DE VALIDATION.